

## ■ Patrimoine

# Palais Stoclet, patrimoine mondial ?

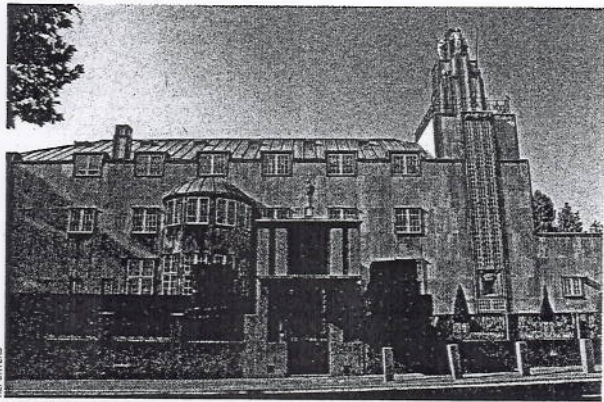
► Trente sites, dont l'œuvre du Corbusier, sont en lice pour le patrimoine mondial.

**T**rente sites naturels ou culturels, dont l'œuvre du Corbusier, sont en lice pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco à la session annuelle la semaine prochaine à Séville, qui pourrait aussi prononcer l'exclusion de Dresde de la liste prestigieuse.

Le comité du patrimoine mondial de l'Unesco, composé d'experts, se réunit du 22 au 30 juin pour choisir parmi les sites candidats ceux qui méritent d'être distingués pour leur "valeur universelle exceptionnelle". Ils viendront s'ajouter aux 878 sites déjà inscrits, dont 679 sites culturels, 174 sites naturels et 25 sites mixtes, dans 145 pays, qui figurent à ce jour sur la liste. Trois pays n'ayant pas encore été distingués présentent des sites cette année : le Burkina Faso (ruines de Loropéni), le Cap-Vert (centre historique de Ribeira Grande), le Kirghizstan (montagne sacrée de Soulamain-Too), a indi-

qué l'Unesco. La France a notamment proposé les sites naturels des Causses et des Cévennes. La Suisse, l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds. La Belgique, le Palais Stoclet à Bruxelles.

L'architecture est également représentée par l'œuvre du Français d'origine suisse Le Corbusier en Allemagne, Argentine, Belgique, France, Japon et Suisse. L'année dernière, à Québec, l'Unesco avait ajouté vingt-sept sites à sa liste prestigieuse, dont, pour la France, les fortifications édifiées par Vauban, et les lagons coralliens de Nouvelle-Calédonie. Le comité avait aussi lancé un avertissement aux autorités de la ville allemande de Dresde, classée depuis 2004 avec toute la vallée de l'Elbe, "mais placée deux ans après sur la liste du "patrimoine mondial en péril" en raison d'un projet de construction de pont routier en centre-ville. La grotte de Lascaux fait également l'objet d'une attention particulière du comité, en raison de la menace que constitue pour ses peintures rupestres du paléolithique la prolifération de micro-organismes. Les quatre sites naturels proposés cette année au jury comprennent le Parc naturel des colonnes de la Lena (Russie), le massif



Le Palais Stoclet, appartenant toujours aux héritières Stoclet, dans le patrimoine mondial ?

des Dolomites (Italie), le littoral coréen des dinosaures du Crétacé (Corée du Sud). Les vingt-trois sites culturels comportent les monuments du mont Songshan (Chine), la ville historique de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire), la Porte aux trois arches de Dan (Israël), la ville sacrée de Caral-Supe (Pérou). Le Parc

naturel de Lonjsko Polje (Croatie) figure parmi les trois sites mixtes proposés. Le Comité inscrit chaque année au maximum une trentaine de nouveaux sites à la liste, lancée par la Convention de l'Unesco de 1972 sur la protection du patrimoine mondial, signée à ce jour par 141 pays. (AFP).